

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTERE DE L'HABITAT, DE L'URBANISME, DE LA VILLE ET DE
L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Numéro d'identification fiscale (NIF) : 000730012399792

AVIS DE CONCOURS NATIONAL D'ARCHITECTURE RESTREINT
N° 18/MHUVAT/2025

Le Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme de la Ville et de l'Aménagement du Territoire, lance un avis de concours national d'architecture restreint, en vue de la prise en charge d'une Maîtrise d'œuvre (ETUDE, SUIVI) pour la réalisation des Portes Urbaines au niveau de la Ville Nouvelle de Hassi Messaoud.

Le concours national d'architecture restreint faisant l'objet du présent cahier des charges, s'adresse aux bureaux d'études nationaux : individuels, constitués en sociétés ou en groupements momentanés, publics ou privés, répondant aux conditions d'éligibilité suivantes :

A. Capacité professionnelle :

- Les Bureaux d'études ayant un agrément en cours de validité dans le domaine d'Architecture.
- Les Bureaux d'études publics doivent justifier les capacités professionnelles dans le domaine d'Architecture par le statut de l'entreprise et/ou le décret de création et/ou le registre de commerce portant le code Architecture.

B. Capacités techniques :

B.1 Moyens humains : Un (01) architecte ayant une expérience égale ou supérieure à **02 ans**.

L'expérience doit être justifiée par des Diplômes, Attestations d'affiliation CNAS, Attestations de travail et/ou certificats de travail et ou cas échéant fiches de carrières couvrant les années d'expériences.

B.2 Références professionnelles :

Ayant déjà assuré la maîtrise d'œuvre (étude et suivi), durant les **10** dernières années (2015-2024), au moins : **Un projet de catégorie « A » ou plus.**

Les références professionnelles sont à justifier par des attestations de bonne exécution, mentionnant l'intitulé du projet, le montant et la date de réception provisoire, délivrée par des maîtres d'ouvrages publics, le cas échéant accompagnés par les documents justifiants les informations ci-dessus.

C. Capacités financières

Les candidats ou soumissionnaire au titre du présent avis de concours doit avoir un chiffre d'affaires moyen justifié par les trois derniers bilans (2022-2023-2024) (visés par les services des impôts) supérieur ou égal à **cinq millions** de dinars **5.000.000 DA**.

Si l'une des conditions d'éligibilité n'est pas satisfaite l'offre sera rejetée systématiquement

Les bureaux d'études d'architecture intéressés par le présent concours, peuvent retirer le cahier des charges au niveau de la Sous-Direction des Marchés (13^{ème} étage de la Tour A2, Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme, de la Ville et de l'Aménagement du Territoire, Quartier diplomatique Dély Brahim Alger), sur présentation d'un récépissé de paiement auprès du régisseur d'un montant de **cinq mille dinars (5 000.00 DA)** non remboursable.

La durée de préparation du dossier de candidature est fixée à **vingt et un (21) jours** à partir de la date de la première parution du présent avis d'appel d'offres dans la presse nationale ou le BOMOP ou la presse électronique ou portail électronique des marchés publics.

Le dossier de candidature comprend : (voir l'article 17 du Cahier des Charges)

- 1- Une déclaration de candidature ;
- 2- Une déclaration de probité ;
- 3- L'agrément délivré par l'ordre des architectes ;
- 4- Attestation de mise à jour de l'inscription au tableau national de l'ordre des architectes ;
- 5- Les statuts de la société, le cas échéant ;
- 6- Copie de la carte ou du document portant le numéro d'identification fiscale ;
- 7- Attestation de dépôts légal des comptes sociaux ;
- 8- Attestation de mise à jour vis-à-vis des organismes de sécurité sociale ;
- 9- La convention de groupement, le cas échéant ;
- 10- L'extrait de casier judiciaire original du soumissionnaire
- 11- Une délégation du pouvoir de signature
- 12- Les documents permettant d'évaluer les capacités des soumissionnaires.

Les candidats sont invités dans une première phase à remettre uniquement le pli du dossier de candidatures.

Le dossier de candidature doit être inséré dans une enveloppe à part fermée, ne comportant que les mentions suivantes :

**« A n'ouvrir que par la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres »
« Concours national d'architecture restreint n°18 /MHUVAT/2025 »
Maitrise d'œuvre (Etude, suivi) pour la réalisation des Portes urbaines au niveau de
la Ville Nouvelle de Hassi Messaoud**

- Dossier de candidature -

La date et l'heure limite de dépôt des **dossiers de candidature** correspondent au dernier jour de la durée de leur préparation de 08 H 00 à 12 H 00, heure limite, à l'adresse ci-dessus indiquée, au niveau de la Direction de L'Administration Générale (Sous-Direction des Marchés).

Si cette date coïncide avec un jour férié ou un jour de repos hebdomadaire légal (Vendredi ou Samedi), la durée de préparation des offres sera prorogée jusqu'au jour ouvrable suivant.

L'ouverture des plis contenant les dossiers de candidature sera assurée par la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres du maître de l'ouvrage et se déroulera au siège du Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme, de la Ville et de l'Aménagement du Territoire, en séance publique, en présence des candidats intéressés ou de leurs représentants mandatés par leurs soins, le jour correspondant à la date de dépôt, à partir de 14 heures précises.

Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres pendant une durée de **90 jours** à compter de la date limite de dépôt des offres.